

LE PETIT MANIGUET

OCTOBRE 2017



Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Neuf
Rénovation

cjp.cjp@orange.fr

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74



Parfum d'Arum
Cécile Kirsch
Fleuriste qualifiée
Place de Malleloy
Custines
www.parfundarum.com
06 45 43 02 45
15 rue de la Vallée des Trolls - 54670 Custines



MGS CHAUFFAGE

ENTRETIENS - DEPANNAGES - INSTALLATIONS
Toutes marques



Chauffage
Pompe à chaleur
Climatisation
Chauffe eau

03 83 21 05 16
sarl.mgs54@gmail.com

Carrefour contact



HORAIRES

Lundi au Samedi de 8h à 20h
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES
Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Tout d'abord, le Conseil Municipal et moi-même tenons à remercier les différentes associations (P'tits Mouss, Danse ta vie, FJEP, Loisirs pour l'enfance) ayant participé aux travaux de rafraîchissement du sol et des murs du Mille club. Ce local, mis à disposition des associations par la Mairie et utilisé pratiquement chaque jour, a été rénové de fort belle manière par leurs soins cet été.

Cependant, je tiens à souligner que ces travaux ne seront pas pérennes si les incivilités relevées durant les grandes vacances venaient à se reproduire.

En effet, il a été constaté à plusieurs reprises que des jeunes se réunissaient en soirée sur le toit du Mille Club. Ces comportements, en plus de mettre leur intégrité physique en jeu, ont entraîné d'importantes dégradations de la toiture qui ont, de fait, nécessité de coûteuses réparations d'étanchéité. Le bon déroulement des activités s'en est donc retrouvé perturbé durant quelques semaines.

De plus, d'autres dégradations ont également été constatées dernièrement à divers endroits de la commune, notamment à l'école où le portail a de nouveau été endommagé, ce qui a engendré un onéreux changement total du mécanisme. L'impact de toutes ces dégradations ne doit pas être minimisé car, mis bout à bout, elles finissent par peser lourdement sur le budget de la commune.

Enfin, la rentrée des classes s'est bien déroulée malgré la suppression des contrats aidés par le gouvernement fin juillet (voir CM du 2 octobre). L'Espace Multi Accueil de la commune est ouvert la première semaine des vacances de Toussaint. Une vingtaine d'enfants vont y participer.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 4
Vie scolaire	p. 8
Vie associative	p. 9
Etat civil	p. 12
Célébrations eucharistiques	p. 12
Démarches administratives	p. 13
Les infos à conserver	p. 14
Renseignements utiles	p. 16

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur de la Trésorerie de Maxéville pour un montant total de 30.00 € pour un titre irrécouvrable datant de 2015, concernant un titre émis pour une participation à la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur de 30.00 €

REFONTE DE LA RÉGIE COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil que, compte tenu du départ en retraite du régisseur de la commune, Mme LEBEL Solange, il est nécessaire de nommer un nouveau titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et conformément à l'article L2122-22 du Code de gestion des collectivités territoriales,

- **AUTORISE** Madame le Maire à dissoudre l'ancienne régie et à en créer une nouvelle.
- **APPROUVE** l'ajout aux encaissements autorisés des recettes générées par la participation des non-ayant droit au repas des anciens.
- **APPROUVE** la nomination de Sylvain JOYEUX, secrétaire général, comme nouveau régisseur titulaire

OUVERTURE D'UN NOUVEL ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE MATIN

Madame le Maire informe le Conseil de l'ouverture d'un nouvel **accueil périscolaire le matin** entre 7h et 8h30 à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Madame le Maire propose que, les enfants ayant 36 semaines d'école par an, l'inscription à l'accueil périscolaire matin se fasse à l'année et soit facturée toutes les 9 semaines d'école, soit 4 périodes de facturation dans l'année. 3 forfaits d'inscription à la garderie seront proposés aux parents :

- Forfait 5 jours/semaine : 90€ par période
- Forfait 3 jours/semaine : 54€ par période
- Forfait 2 jours/semaine : 36€ par période

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture de ce nouvel accueil périscolaire ainsi que les tarifs proposés ci-dessus, qui seront de fait intégrés aux tarifs communaux à partir du 04/09/2017.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil que MM. FUSS Christian et Fabrice, respectivement adjudicataires de la **chasse du bois de la Crochatte et de la chasse du bois de Jehaye**, ont émis le souhait de réunifier leurs chasses sous un seul et même bail afin de simplifier leurs démarches administratives. La question a donc été posée au service « Agriculture Forêt Chasse » de la Direction départementale des territoires afin de savoir si cela était possible ou non. Celui-ci a répondu en disant que, les 2 chasses étant soumises à des régimes juridiques différents (une chasse étant ouverte à tous alors que l'autre est privée), une fusion des baux est en l'état impossible. Conformément à cet avis, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle ne donnera pas suite à la demande de MM. FUSS.
- Madame le Maire informe le Conseil qu'un sondage a été lancé auprès des parents d'élèves concernant la reprise des **mercredis récréatifs**. Si les résultats du sondage sont probants, la Mairie les remettra en place dès la rentrée prochaine.
- Suite à la reprise par le Bassin de Pompey de la compétence restauration scolaire, les **tarifs des repas** vont évoluer à partir de la rentrée prochaine. Madame le Maire informe donc le conseil des tarifs qui seront désormais mis en place :

QF<650	650<QF<800	800<QF<1000	1000<QF<1350	1350<QF<1500	QF>1500
3.9€	4.1€	4.3€	4.4€	4.5€	4.6€

- Madame le Maire évoque également avec le Conseil la possible évolution des **rythmes scolaires**. En effet, suite à la mise en place d'un nouveau gouvernement, il se pourrait que le choix soit désormais laissé aux communes quant à l'organisation des rythmes scolaires. En ce qui concerne la commune de Malleloy, notre projet éducatif de territoire (PEDT) étant en vigueur jusqu'en 2018, les NAP seront quoi qu'il en soit maintenues jusqu'au 7 juillet 2018, fin de scolarité. Cependant, si le décret concernant un retour possible à la semaine de 4 jours venait à être promulgué, des réunions seraient organisées avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves dès la rentrée de septembre, ce afin de mettre en place une concertation en vue de déterminer quelle sera la position de la commune pour la rentrée 2018.
- Madame le Maire informe le Conseil que la commune a été sollicitée concernant un projet d'installation d'une machine à pain sur la place du 11 septembre 1944.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'il devra de nouveau se réunir le vendredi 30 juin à 18h, ce afin d'élire les délégués municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre.
- Madame CLAUDON évoque au Conseil le problème récurrent de stationnement rencontré aux abords du cimetière. En effet, le garage Renault étant situé juste en face, les places de stationnement sont souvent monopolisées par des véhicules en attente de réparation, ce qui empêche les personnes désirant se rendre au cimetière de se garer à proximité de celui-ci.
- Madame CHONÉ avise ensuite le conseil de la situation de Mme DESWARTHE, une habitante de la Rue de Custines. En effet, il y a quelques mois maintenant, une voiture stationnée irrégulièrement devant chez elle a pris feu, endommageant de fait la façade de sa maison. Elle souhaiterait donc que l'interdiction de stationnement à cet endroit précis soit désormais clairement matérialisée par un panneau ou un marquage au sol. Madame le Maire informe le Conseil que le service « voirie » du Bassin de Pompey sera consulté à ce sujet afin de déterminer les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre.

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017

Présents 11
Représentés 1

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BASSIN DE POMPEY 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2016 du Bassin de Pompey

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX CONCERNANT LES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans un souci d'harmonisation sur l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey et de simplification dans la rédaction des arrêtés par la Brigade Intercommunale de Police Municipale (BIPM), il est proposé d'uniformiser les tarifs de redevances, pour la plupart basés sur des tarifs médians actuellement pratiqués sur les communes du territoire, selon le type d'occupation, quel que soit le gestionnaire du terrain occupé. Dans cette optique, le Bassin de Pompey a adopté à l'unanimité, lors de son Conseil communautaire du 22 juin dernier, les tarifs suivants :

Droits soumis à redevance	Unité de compte	Durée d'occupation	Tarif
Droit de place (marchés, commerce alimentaire ambulant, étals divers, braderie commerciale)	le mètre linéaire	par jour	1,00 €
Raccordement électrique	unité	par jour	1,50 €
Cirques et forains	le mètre linéaire	par jour	1,30 €
Terrasses	le mètre carré	par an	5,00 €
Installation d'étalages divers, rôtissoire, bac à glace, distributeurs de boissons et similaires, Installation de poteaux, mats lestés, etc. devant le commerce sédentaire	forfait par unité	par an	20,00 €
Place de stationnement pour taxi (emplacement matérialisé)	forfait par unité	par an	40,00 €
Distributeur de pain et autres similaires (consommation électrique incluse)	forfait par unité	par an	300,00 €

Ces tarifs sont applicables pour toute occupation à compter du **1er janvier 2018** et, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, ces redevances sont payables d'avance et annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs applicables aux occupations privatives du domaine public.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les transferts de crédits suivants sur le budget de l'eau 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Compte 023 : - 3.20 € Compte 628 : + 3.20 €

FIXATION DES TARIFS DU MERCREDI RÉCRÉATIF

Le service est ouvert les Mercredis après la restauration scolaire de 13h30 à 18h00, pour les enfants de plus de 3 ans uniquement.

2 tarifs sont proposés selon le quotient familial : QF < 800 : 4€50 - QF > 800 : 5€00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** les tarifs proposés

TITRES DE RECETTES PAYABLES PAR INTERNET

Dans le cadre de la création par le Bassin de Pompey d'un site Internet permettant de dématérialiser les inscriptions au périscolaire et à la restauration scolaire, il est proposé de déployer le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet).

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment. Ce service est particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier sur le « Portail familles » et améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,05 € par transaction).

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil que, suite à l'arrêt de la **section tennis du FJEP**, les terrains de tennis ont été fermés au public.
- La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 impose aux EPCI à fiscalité propre de reprendre la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 et la compétence « eau et assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2020.

C'est dans ce cadre que l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2016 institue la **Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)** accompagnant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Cette stratégie doit être arrêtée par le Préfet coordonnateur du Bassin au plus tard le 31 décembre 2017.

Au sein du Bassin de Pompey, la question a été débattue lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2017. Le Conseil a émis des réserves concernant les principes n°2 et n°3 de cette version de SOCLE :

- La première réserve est que, dans la version de SOCLE actuellement privilégiée, le Bassin de Pompey serait divisé en 2 parties rattachées à 2 EPTB différents. Cela rendrait très complexe la gestion des futures opérations à mener dans l'un et l'autre des périmètres.
- La seconde réserve est que le Bassin de Pompey ne pèserait, au sein de l'EPTB auquel il adhérerait, que 5.8% des voix, les décisions étant prises à la majorité des suffrages (le Grand Nancy pesant à lui seul 40.8% des voix). La contribution financière à payer semble donc disproportionnée par rapport à la protection contre les inondations de notre territoire.

Par conséquent, Mme le Maire informe le Conseil que le Conseil communautaire du Bassin de Pompey a décidé de refuser la proposition de SOCLE soumise par le Préfet de la région Grand Est dans sa version actuelle.

- Madame le Maire fait un point sur la fréquentation des 2 nouveaux services **d'accueil périscolaire** qui ont été lancés cette année : le périscolaire matin et les mercredis récréatifs. Pour rappel, il avait été fixé lors du lancement de ces 2 services qu'une moyenne de 8 enfants inscrits par jour devait être atteinte afin qu'ils soient pérennisés sur toute l'année scolaire.

En ce qui concerne le périscolaire matin, la fréquentation est pour l'instant très satisfaisante avec une moyenne de 12 enfants inscrits par jour.

Pour ce qui est des mercredis récréatifs par contre, ceux-ci n'ont pas trouvé leur public puisqu'ils ont accueilli seulement 5 enfants en moyenne par jour.

Par conséquent, les mercredis récréatifs seront supprimés après les vacances de la Toussaint.

- Madame le Maire évoque ensuite avec le Conseil les problèmes rencontrés dans la **gestion du personnel** au périscolaire. En effet, suite à la suppression des contrats aidés durant l'été, la Mairie craignait de devoir purement et simplement fermer des accueils périscolaires faute de personnel disponible pour les assurer.

Cependant, le Préfet de Meurthe-et-Moselle ayant la compétence pour accorder des contrats aidés au compte-goutte sur le territoire, un courrier lui a été adressé afin qu'il intercède en notre faveur et nous permette de continuer à assurer les services d'accueil périscolaire que l'on s'était engagé à ouvrir. Notre demande a été entendue puisqu'un nouveau contrat aidé nous a finalement été accordé. Pour information, seulement 4 nouveaux contrats aidés ont été accordés en Meurthe-et-Moselle sur les centaines de demandes qui avaient été effectuées.

Madame le Maire s'en félicite et remercie chaleureusement Monsieur le Préfet pour son intervention.

- Madame CHONE fait part au Conseil de la demande qui lui a été faite par des habitants de la **Rue de la Cheneau**. En effet, suite à la construction du lotissement « Résidence des Rousses », ils ont observé une hausse significative du nombre de véhicules circulant dans leur rue, ceux-ci roulant souvent à une vitesse excessive. Ils souhaiteraient donc que des ralentisseurs soient posés dans leur rue.

Madame le Maire informe le Conseil que les habitants du nouveau lotissement nous ont demandé de prévoir un stop à la sortie du Sentier du Haut Jardin, de manière à ce qu'ils ne soient pas stoppés en pleine montée. La requête a été transmise au service compétent en la matière sur notre territoire, c'est-à-dire le service « voirie » de la Communauté de communes du Bassin de Pompey. Celui-ci n'a pas encore émis d'avis sur cette demande.

Par souci d'équité, la demande des habitants de la Rue de la Cheneau sera transmise au service voirie et étudiée de la même manière.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

ECOLE

L'école dispose d'un site internet. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <http://ecoledemalleloy.toutemonecole.com>

Vous pourrez y trouver des informations pratiques sur l'école, des documents pour les devoirs ; vous pouvez également nous contacter par son intermédiaire. Vous y trouverez également un accès à des sites de classes de l'école mais leur accès est réservé aux parents des élèves concernés.

Les projets pour cette année :



*Cette année, les enseignants ont choisi de travailler autour de l'environnement et du développement durable. Ainsi nous allons déposer des projets de classes d'eau pour essayer d'obtenir des subventions de l'agence de l'eau. Nous organiserons ensuite des sorties sur le terrain, des travaux en sciences, en expression écrite, en arts... Ce projet devrait enfin se concrétiser par une présentation à la fête de l'école.

*Nous poursuivons également notre implication dans les rencontres sportives de l'USEP et les échanges autour de la littérature jeunesse de « lecture échange ».

Un grand merci à tous les élus, parents, amis de l'école et habitants du village qui soutiennent nos actions tout au long de l'année.

Soutenez les actions de l'école et payez moins d'impôts !

Si vous souhaitez soutenir les actions de l'école, il est possible de faire un don à la coopérative. Celui-ci est déductible des impôts à hauteur de 66 % (Ainsi si vous faites un don de 100€, il ne vous coûtera que 34€). Pour cela, il suffit de nous confier un chèque du montant choisi à l'ordre de « la coopérative scolaire de l'école de Malleloy » en nous précisant que c'est un don. Vous recevrez ensuite une attestation vous permettant de faire la déduction des impôts.

Un grand merci par avance.

LE COMITE DES FETES

Cette année encore, la brocante du comité a connu un franc succès, c'était une journée très réussie, merci aux personnes présentes.

A l'occasion de notre 10^{ème} brocante, deux loteries ont été organisées, une gratuite pour les exposants, la seconde pour tout le monde. Le tirage au sort a été effectué à 17h, par un enfant choisi au hasard dans le public, sous la surveillance d'un adulte également choisi au hasard. Les heureux gagnants ont pu repartir avec un magnifique jambon cru.



Voici les prochaines dates à retenir :

Samedi 18 novembre 2017 **CHOUROUTE**,

Dimanche 19 novembre 2017 **CONCERT** avec la Chorale d'Amance,

Samedi 25 novembre 2017 **MARCHE DE NOEL** à STRASBOURG

Samedi 09 décembre 2017 **ST NICOLAS**.

Pour 2018, il est prévu premier semestre une soirée dansante couscous. Ensuite, reste à définir, une sortie divertissante.

Pour toutes ces manifestations, vous pouvez vous renseigner ou vous inscrire auprès d'un membre du comité ou par téléphone à Linda DROIT 06 26 01 12 68.

VOYAGES SENIORS 2018

Bientôt l'inscription des voyages ! A partir de 60 ans, vous pouvez bénéficier de ces voyages qui seront définis prochainement.

ALAMBIC

Le calendrier de distillation sera ouvert du jeudi 16 novembre 2017 au mercredi 31 janvier 2018 inclus.

Le tarif par jour de distillation est de 25 € pour une personne de la commune et 50 € pour une personne de l'extérieur.

Vous pourrez venir vous inscrire en mairie dès le lundi 6 novembre 2017.



Depuis le 1er janvier 2017, notre commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides, fongicides ou herbicides dans l'espace public ; ceci en application de la Loi de juillet 2015 « transition énergétique pour la croissance verte ».

Pour limiter les herbes sauvages devant chez soi, un coup de binette ou un semis de fleurs sont des solutions efficaces.

Les herbes folles ne sont pas de la saleté, mais le signe d'une bonne biodiversité.





L'ECOLE DE MUSIQUE FAIT SA RENTREE

Pour sa neuvième année, l'école de musique a fait sa rentrée.

Accompagnant la vingtaine d'élèves au piano, à la batterie et à la guitare, Marko, Thibaut et Charles transmettent leur passion pour la musique.

Cette année, les guitaristes auront un nouveau professeur, Charles, arrivé en septembre à Malleloy.

Faisons sa connaissance :

« J'ai commencé la guitare électrique quand j'avais 12 ans.

J'ai d'abord fait 2 ans tout seul puis pris des cours dans une petite école de Bayon

A 17 ans, j'ai intégré la M.A.I. à Nancy et en suis sorti diplômé.

Dès la sortie, j'ai été contacté par mon ancien prof de guitare qui m'a proposé un poste de professeur de guitare, et c'est comme ça que j'ai commencé à donner des cours il y a 8 ans.

Depuis ma sortie d'école, j'ai aussi joué dans plusieurs formations comme LES WAYFARERS (groupe rockabilly 50's) et je joue encore actuellement dans EDOUARD EDOUARD (Rock français yéyé) et FredW (chanson française folk rock).

À côté de tout je fais aussi de plus en plus de son et compte monter un studio d'enregistrement prochainement. »

Nous souhaitons la bienvenue à Charles.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : Linda DROIT (06.26.01.12.68), Manuel MAYER (06.23.99.06.98) et Gilles LAURENT (07.85.56.33.26).

SNB

ETAT CIVIL

Naissances :

Louis KLEIN

Basile VERNIER

Tamara DURMEYER

Keyla XARDEL

Paul MARTIN



né le 05/06/2017 à MAXEVILLE

né le 12/06/2017 à NANCY

née le 06/09/2017 à NANCY

née le 20/09/2017 à MALLELOY

né le 01/10/2017 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Mariage :

Thibault DAVAL et Elodie CHAILLET

à Malleloy le 10/06/2017

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Décès :

Laurent PIERRE

Odette GRANDIEU ép. TOULY

Gabriel PIERNOT

Evelyne MORVILLE ép. DUBY

François XARDEL

décédé le 04/08/2017 à Malleloy

décédée le 06/08/2017 à Pont-à-Mousson

décédé le 17/08/2017 à Pont-à-Mousson

décédée le 05/09/2017 à Malleloy

décédé le 15/09/2017 à Nancy

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Octobre 2017

Dimanche 29 octobre 9h30 à Custines

Novembre 2017

Mercredi 1er novembre à 9h30 à Custines

Jeudi 2 novembre à 18h30 à Custines messe pour les défunts

Dimanche 5 novembre 9h30 à Malleloy

Samedi 11 novembre à 9h30 à Liverdun

Dimanche 12 novembre 9h30 à Custines

Dimanche 19 novembre à 9h30 à Malleloy

Dimanche 26 novembre à 10h30 à Custines (Fête des 20 ans de la paroisse Notre-Dame de Clévant)

Décembre 2017

Dimanche 3 décembre 9h30 à Malleloy

Dimanche 10 décembre 9h30 à Bouxières-aux-Dames

Dimanche 17 décembre 9h30 à Custines temps fort KT

Dimanche 24 décembre 9h30 Malleloy

Dimanche 24 décembre - Vigile de Noël 18h30 à Pompey messe des familles

Lundi 25 décembre 9h30 Bouxières-aux-Dames

Dimanche 31 décembre 9h30 à Custines

Site de la paroisse :

www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RETABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

CARTES D'IDENTITE

Depuis le 28 mars 2017, les dossiers sont à retirer en mairie de Malleloy. Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 qui dorénavant est équipée d'un dispositif de recueil pour enregistrer et transmettre votre demande à la Préfecture.

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : mon.service-public.fr

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr

Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

PACTE DE SOLIDARITE

À partir du **1er novembre 2017**, les couples désirant enregistrer leur PACS n'ont plus besoin de le faire enregistrer au tribunal ou devant notaire.

À partir de cette date, ce sont les officiers de l'état civil en mairie qui seront chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs).

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les modalités de conclusion d'un PACS en Mairie ou à l'adresse suivante: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

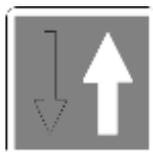
Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h
--

PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le

long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires. En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135€.

AVIS AUX DETENEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en

Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

BORDS DE MAUCHERE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

EGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts.

Les contrevenants seront verbalisés.

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

TRI SELECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

Verre : bennes situées

- à côté du terrain de foot ;
- à côté de l'école ;
- sur le parking derrière le Manigai.

Vêtements : une benne à côté de l'école.

Bouchons de liège : un bac se situe à côté de l'école.

Piles usagées : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

Vignettes de déchetterie : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

Déchets biodégradables :

(déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait les **mardis**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

Ordures ménagères :

La poubelle grise au couvercle bleue est collectée le **samedi**. Les bacs sont à sortir la veille c'est -à-dire le vendredi soir.

LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique :

03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;
Mercredi de 9h à 12h.

L'EST REPUBLICAIN

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur

www.estrepublicain.fr

cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

BALAYAGE DES RUES

La société Vialysse balayera les rues du village aux dates suivantes : mardi 7 et 28 novembre 2017.

ENLEVEMENT DES EPAVES

Une convention a été passée avec la CCBP pour l'enlèvement à titre gracieux des véhicules en état d'épave. Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de la Mairie.

BASSIN DE POMPEY

03.83.49.81.81

SITE INTERNET

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19 h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

Fermeture à 18h du 15/11 au 15/03

POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
 - parking derrière le Manigai,
 - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907
Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h du 16/04 au 14/10 de 8 h à 16 h

GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST REPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE DE CUSTINES

Lundi 9h30-12h/14h-16h30

Mardi, mercredi, vendredi

8h30-12h/14h-16h30

Jeudi 8h30-12h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 Custines

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 Malleloy

☎ 03.83.24.27.13

PHARMACIES CUSTINES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

Pharmacie de Garde 3237

MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

Service de garde Médical

08.20.33.20.20